



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille quinze, le lundi 27 avril à 18h00 heures, le Conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le mardi 21 avril, conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme JEANNE, Mme BERNARD, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHU, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA M. KERVELLA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. DELIPERI M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. LEONETTI, Mme SIMONPIETRI, Conseillers municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme RUGGERI	à	M. SBRAGGIA
M. VANNUCCI	à	M. HABANI
Mme CORTICCHIATO	à	Mme OTTAVY
M. CAU	à	M. VOGLIMACCI
Mme ZUCCARELLI	à	M. KERVELLA

Etaient absents :

M. FERRARA, Mme FELICIAGGI, M. RENUCCI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI M. FALZOÏ, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	36
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. DELIPERI est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du lundi 27 avril 2015

Délibération N°2015/141

Budget et programmation du réseau de lecture publique : Année 2015

M. le Maire expose à l'assemblée :

Les bibliothèques et médiathèques de la Ville d'Ajaccio ont pour objectif de favoriser l'égal accès à la culture littéraire et audio-visuelle grâce au développement d'un réseau performant de diffusion : Bibliothèque Patrimoniales Fesch, Médiathèque Sampiero, Médiathèque des Cannes, Médiathèque St Jean, Bibliothèque annexe de Mezzavia.

Pour susciter l'intérêt, élargir et renouveler les publics, le réseau de lecture publique propose un programme annuel d'activités permettant de favoriser l'éducation culturelle et de faire découvrir ou redécouvrir des œuvres littéraires, musicales et cinématographiques.

Programme d'activités

I. FONCTIONNEMENT :

1. Expositions :

Le fonds ancien de la Bibliothèque Fesch sera valorisé par la mise en place d'ateliers, de visites de découverte des collections et d'expositions thématiques.

Les ouvrages et documents des médiathèques seront valorisés par le biais d'expositions d'œuvres littéraires, musicales ou audiovisuelles afin de faire connaître certains auteurs, thèmes, styles, époques, en lien avec l'actualité, la programmation culturelle de l'Espace Diamant ou les attentes du public.

2. Cycles de conférences :

Afin de donner au public ajaccien des éléments pour comprendre le monde sous tous ses aspects, culturels, politiques, sociaux et l'inviter à débattre, plusieurs conférences, rencontres, débats avec des auteurs seront mis en place en partenariat avec le programme de l'espace diamant. Les thématiques abordées seront en relation constante avec la littérature et tout ce qui touche à l'actualité de celle-ci.

3. Ateliers :

De nombreux ateliers de découverte et d'initiation seront mis en place dans toutes les structures du réseau des Bibliothèques et médiathèques de la ville. La programmation de ces animations fait l'objet d'une délibération de médiation culturelle commune au spectacle vivant et à la lecture publique.

4. Cycles de lectures réalisées par des comédiens :

Des lectures publiques seront réalisées dans les bibliothèques et médiathèques de la ville, celles-ci seront effectuées par des comédiens qui par le biais du jeu d'acteur valoriseront l'œuvre lue.

5. Projection cinéma :

La médiathèque Saint Jean et la médiathèque des Cannes sont équipées de salles de projection cinéma qui permettent l'accès gratuit à l'art cinématographique :

- Ciné Club pour adultes, avec une thématique spécifique comme les comédies musicales, le film noir, western, la nouvelle vague, ou un réalisateur : Francis Ford Coppola, Charlie Chaplin, Orson Welles, Agnès Varda, etc...
- Cinéma pour les petits à partir de 5 ans,
- Projection de films en 3D.
- Participation à l'opération « Mois du film documentaire », novembre 2015.

6. Résidences d'écrivains ou rencontres et dédicaces d'ouvrages:

Le réseau des bibliothèques et médiathèques de la ville recevra durant l'année différents auteurs en résidence d'écriture, leur permettant par le biais du fond ancien et actuel, des salles de travail dans les médiathèques, et l'appui du personnel de réaliser et travailler plus sereinement sur leurs ouvrages.

Par ailleurs, les partenariats avec les librairies de la ville seront développés afin de promouvoir la culture et la langue corse, des présentations de romans ou de poèmes Corses seront organisées au sein des médiathèques en présence d'auteurs.

7. Bibliothèque « Hors les murs » :

Dans le but d'accroître l'accessibilité à la lecture auprès de personnes dans l'impossibilité, temporaire ou non, de se déplacer, le réseau des bibliothèques et médiathèques de la ville étend ses compétences et met à disposition des livres, des bandes dessinées, des magazines dans les lieux suivants:

- Les maisons de retraite Sainte Cécile, et l'Olivier Bleu,
- La maison de repos du Finosello,
- La maison d'arrêt.

En outre, afin de valoriser les services de la Ville auprès d'un public plus large et rendre la cité encore plus attractive durant la période estivale, le réseau de lecture publique propose chaque année durant les mois de juillet et août d'emmener sa bibliothèque sur la plage :

- Opération « Lire à la plage », plages Trottet et Ricanto.

8. Manifestations nationales et temps forts :

Le réseau des bibliothèques et médiathèques de la ville d'Ajaccio participera aux différentes manifestations nationales et régionales ayant un lien avec la lecture publique, telles que :

- Rendez-vous aux jardins : 30, 31 mai et 1^{er} juin 2015.
- Semaine de la Langue Corse : 1^{ère} semaine du mois de juin 2015.
- Journées Napoléoniennes : 11 -12-13 juin 2015.
- Fête de la Musique : week-end du 20 et 21 juin 2015.
- Journées européennes du patrimoine : septembre 2015.
- Fête de la Science : octobre 2015, en partenariat avec le CSTI.
- Mois du film Documentaire en médiathèque : novembre 2015.

II. INVESTISSEMENT :

1. Conservation préventive

La dégradation des objets ou des documents est inéluctable. Les matériaux constitutifs subissent le passage du temps, et en particulier l'effet de l'environnement : l'oxygène et l'humidité contenus dans l'air ainsi que la lumière naturelle ou artificielle contribuent ainsi inexorablement à l'altération des œuvres.

La conservation préventive a donc pour objectif de prévenir ou limiter l'altération, la détérioration ou la perte des documents patrimoniaux conservés par la Bibliothèque Fesch et ce afin de garantir la transmission de ce patrimoine aux générations futures.

Les opérations de conservation-restauration nécessitent de programmer un inventaire, un état des lieux et un plan de conservation pluriannuel.

2. Numérisation du fonds ancien

La numérisation a pour objectif de préserver dans le temps les documents fragiles du fonds ancien de la bibliothèque Fesch :

- conserver les ouvrages originaux dans des conditions optimales en évitant de les donner en consultation,
- offrir un outil de valorisation en donnant un accès distant et partagé à ces ouvrages peu accessibles et uniques.

3. Achat de matériel informatique destiné au public

L'attrait du public pour le numérique et le multimédia doit conduire les bibliothèques et médiathèques à développer des actions de découverte et d'initiation à la lecture numérique, la projection 3D et les possibilités offertes par les nouvelles technologies en matière de création artistique de photos et vidéos amateurs.

Budget prévisionnel

Le budget prévisionnel global du réseau de lecture publique s'élève pour l'année 2015 à :

BUDGET PREVISIONNEL 2015 : DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Désignation	Coût TTC
Autres fournitures non stockées (consommables)	850,00
Fournitures d'entretien du fonds ancien	850,00
Acquisitions d'ouvrages (livres, CD, DVD, revues)	92 450,00
Documentation générale et technique (notices informatiques, blog)	6 000,00
Fêtes et cérémonies redevances SACEM et SPRE	3 700,00
Primes d'assurances expositions temporaires	550,00
Honoraires intervenants en médiation culturelle	20 000,00
Fournitures de petit équipement (organisation expos, festivals,...)	850,00
Entretien et réparation matériel de lecture, portiques, ...	1 500,00
TOTAL	126 750,00

BUDGET PREVISIONNEL 2015 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Désignation	Coût HT
Conservation préventive	25 000,00
Numérisation du fonds ancien	15 000,00
Achat de matériel informatique destiné au public	12 000,00
TOTAL	52 000,00

Le plan de financement est le suivant :

BUDGET PREVISIONNEL 2015 : PLAN DE FINANCEMENT

1. Acquisitions (ouvrages et petit équipement)		
Ville d'Ajaccio	70%	66 500,00
Collectivité Territoriale de Corse	30%	28 500,00
Sous-total 1	100%	95 000,00
2. Animations (médiation culturelle) -		
Ville d'Ajaccio	50%	10 000,00
Collectivité Territoriale de Corse	50%	10 000,00
Sous-total 2	100%	20 000,00
3. Autres dépenses		
Ville d'Ajaccio	100 %	11 750,00
Collectivité Territoriale de Corse	-	-
Sous-total 3	100%	11 750,00
Dépenses de fonctionnement		
Ville d'Ajaccio	-	88 250,00
Collectivité Territoriale de Corse	-	38 500,00
TOTAL (1+2+3)	100%	126 750,00

Dépenses d'investissement		
Ville d'Ajaccio	70%	36 400,00
Collectivité Territoriale de Corse	30%	15 600,00
TOTAL	100%	52 000,00

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver le budget et la programmation du réseau de lecture publique pour l'année 2015.

D'autoriser le maire à signer tous actes administratifs et à passer tous contrats et conventions relatifs à l'ensemble de cette proposition.

D'autoriser le maire à solliciter auprès de la collectivité territoriale de corse les subventions relatives à cette programmation.

De dire les crédits complémentaires nécessaires à cette proposition seront inscrits dans le cadre d'une décision modificative soumise à une participation et une individualisation des subventions de la collectivité territoriale de corse figurant dans le plan de financement du réseau de lecture publique afférent :

-Au fonctionnement et les dépenses imputées sur les articles 60628, 60631, 60632, 60636, 6065, 611, 61558, 616, 6182, 6226, 6232, 6236, 6288, fonction 3, chapitre 11

-Aux investissements et les dépenses imputées sur les articles 2158, 2184, 2188, fonction 321, chapitre 21 et l'article 2313, fonction 321, chapitre 23.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

Le CONSEIL MUNICIPAL
Ouï l'exposé de Madame Simone Guerrini, Adjointe déléguée
et après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu la loi d'orientation 92.125 du 6 février 1992
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 27 avril 2015

APPROUVE
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

La présente proposition de programmation ainsi que le budget prévisionnel du réseau de lecture publique pour l'année 2015,

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer tous actes administratifs et documents relatifs à cette programmation,
Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Collectivité Territoriale de Corse les subventions relatives à cette programmation,

DIT

Que les crédits complémentaires nécessaires à cette proposition seront inscrits dans le cadre d'une décision modificative soumise à une participation et une individualisation des subventions de la Collectivité Territoriale de Corse figurant dans le plan de financement du réseau de lecture publique afférent :

- au fonctionnement et les dépenses imputées sur les articles 60628, 60631, 60632, 60636, 6065, 611, 61558, 616, 6182, 6226, 6232, 6236, 6288, fonction 321, chapitre 11
- aux investissements et les dépenses imputées sur les articles 2158, 2184, 2188, fonction 321, chapitre 21 et l'article 2313, fonction 321, chapitre 23.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME



LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20150427-2015_141-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2015
Publication : 30/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

